
LE DROIT RELATIF À LA SÉCURITÉ SEMENCIÈRE CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DE L'INTERNORMATIVITÉ AU SAHEL

Thèse de Morgane **LECLERCQ**¹

Analysée par Siaka **KONÉ**²

Directrice de thèse : Geneviève **PARENT**, Directrice de recherche à l'Université Laval, Québec, Canada, Titulaire de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires

Co-directrice de thèse : Estelle **BROSSET**, Directrice de recherche à Aix-Marseille Université, Professeure des Universités en droit public.

Le manuscrit de thèse de Morgane Leclercq est présenté en 496 pages, dont 443 pages sans les annexes. Ces 443 pages sont structurées en cinq parties. La première partie introductive présente les objectifs et la question de recherche de la thèse. Elle décrit l'état des connaissances en ce qui concerne le *corpus* juridique relatif à la sécurité semencière, la démarche méthodologique et le cadre analytique fondé sur le pluralisme juridique. Les quatre parties suivantes (chapitres 1 à 4) représentent les analyses et développement en lien avec la problématique et les objectifs de la thèse. Elles sont rédigées de manière classique en français, comprenant chacune une introduction, des sections et une conclusion.

Les travaux de recherche présentés dans cette thèse de doctorat présentent une caractérisation des normes juridiques qui influencent la sécurité semencière des villages de Taré au Burkina Faso et de Yenguélé au Sénégal. Pour atteindre cet objectif, la thèse s'appuie sur une démarche empirique à partir d'enquêtes de terrain réalisées dans les différents villages concernés par l'étude. Cette démarche a permis à la doctorante de mettre en exergue le droit coutumier en matière de sécurité semencière, ainsi que ses forces et faiblesses dans les deux villages. Par ailleurs, la thèse fait une analyse des normes nationales et internationales en lien avec les pratiques coutumières de gestion des semences. Ces analyses visent à s'assurer, de manière sous adjacente, que les mécanismes de gestion de la biodiversité sont conformes à une sécurité semencière internationale par une approche participative impliquant les agriculteurs.

La doctorante développe ses travaux en adoptant un cadre conceptuel d'analyse basé sur le pluralisme juridique. La problématique et la question de recherches sont pertinentes et bien exposées, dans le contexte africain de la gestion des semences pour assurer la biodiversité.

¹ Thèse soutenue pour obtenir le titre de Docteur en droit, Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires, Université LAVAL, Québec, Canada, soutenue le 12 décembre 2022

² Membre correspondant associé, section 10 « Economie et politique »

Cette thèse a visiblement une forte dimension empirique se fondant sur une compréhension fine des *us* et coutumes en matière de gestion des semences sur le terrain.

La thèse a réussi à faire une analyse comparative bien détaillée des forces et faiblesses des pratiques traditionnelles, du cadre juridique applicables aux deux États de l'Afrique de l'Ouest

retenus, du cadre juridique régional et international. La problématique de la thèse est analysée suivant quatre volets qui correspondent à quatre parties. Dans la première partie, la doctorante présente les instances coutumières des localités de Taré et Yengué, qui régissent et régulent la gestion semencière pour atteindre la sécurité alimentaire et la biodiversité. Ce cadre coutumier est approprié par les producteurs et la communauté comme un cadre de référence lors des différentes interactions pour la gestion des semences. La gouvernance de la gestion semencière de chaque village étudié y est bien expliquée.

La deuxième partie expose les cadres nationaux (Burkina Faso et Sénégal) en ce qui concerne lois, décrets, manuels de procédure dans le domaine de la gestion des semences. Ces cadres sont orientés vers le développement de semences certifiées et normalisation des productions agricoles en matière de production et de commercialisation. Ces cadres n'insistent pas véritablement sur la promotion de l'agroécologie.

La troisième partie montre que le Burkina Faso et le Sénégal ont opté pour les réglementations de l'UEMOA³ et de la CEDEAO⁴ en matière d'échanges transfrontalière de semences, alors que les accords de l'OMC (Accord ADPIC⁵, Accord OTC⁶ et l'Accord SPS⁷) offrent plus de marges et d'opportunités pour atteindre une sécurité semencière durable des terroirs étudiés. La doctorante propose une mise en conformité des législations semencières des deux pays aux réglementation des accords de l'OMC jusqu'en 2034 afin d'ajuster leur système, tel que le permet l'Accord ADPIC.

La quatrième partie aborde que la coexistence de normes relatives à la sécurité semencière dans les deux pays doit être pilotée par deux principes que défend la doctorante, à savoir :

- 1) Promouvoir la sécurité semencière comme principe directeur,
- 2) Revoir la gouvernance en réalisant un multilatéralisme renouvelé.

Par ailleurs la doctorante met en lumière des insuffisances au niveau du dispositif des centres de recherches agronomiques, qui devraient prendre en compte les protocoles communautaires pour le développement variétal et la définition des politiques publiques sur la diversité cultivée et les normes élaborées.

Le manuscrit est très bien organisé, avec une présentation générale de l'état de l'art, des objectifs et de la problématique. La présentation de la thèse est conforme à ce qui est demandé pour une thèse de doctorat. La bibliographie est bien fournie, bien agencée et est

³ UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

⁴ CEDEAO : Communauté économique de Etats d'Afrique de l'Ouest

⁵ ADPIC : Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

⁶ OTC : Accord sur les obstacles techniques au commerce

⁷ SPS : Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires

complétée par des annexes et encadrés pertinents qui éclairent bien le lecteur sur les différents aspects de la thèse. Ce travail de recherche est de très bonne qualité et très bien présenté. La thèse contribue à une meilleure compréhension des connaissances sur le droit de la sécurité semencière au Sénégal et au Burkina Faso, et par extrapolation au Sahel. C'est un excellent travail empirique qui est bien exploité et valorisé, et dont l'analyse présente les qualités pour être présentée sur le site de l'Académie d'agriculture de France.